sur son cœur, et que de bref ferait rejeter tous les autres liens qui y restaient encore de tous les diables », et il en fut ainsi, comme le constatèrent les exorcistes. Mais ce billet resta ignoré d'eux jusqu'au 13 novembre suivant. Ce jour-là, comme elle souffrait d'un battement de cœur tout particulier, on décida de la plonger dans un bain d'eau grégorienne, on l'y maintint la tête sous l'eau aussi longtemps qu'elle y pouvait rester naturellement. « Et la laissant en après respirer, advint, que ayant la tête hors de l'eau... ouvrante sa bouche fort large, fut aperçu, entre la langue et le palais, un gros billet de papier... le contenu duquel était tel, et en cette façon écrit[1].

In nomine Domini ✠ nostri Iesu Christi crucifixi.

Par la malediction du pere a esté cest enfant mis en la puissance du diable, & seduict de luy en enfance, lequel ie vous ay monstré : mais par la puissance diuine, laquelle ne mesle la malice de l'homme, auec l'innocence de l'enfant : & à fin de magnifier sa gloire en elle, à fin que la louange par tout s'extende, & la bonne garde de Marie Magdaleine, laquelle vous rend auiourdhuy Ieanne Fery *libre de la possession de tous les diables, la rendant auiourdhuy en la charge & nourriture, par la volonté de Dieu, de Loys de Berlaymont Archeuesque de Cambray, en quel lieu & place là où qu'il soit & sera toute sa vie : à fin qu'elle fust affranchie contre ces diables lesquels iusques icy l'ont vexé : & qu'elle fust apprinse & endoctrinée seurement en la louange de Dieu, en laquelle est ignorante, & comme cestuy qui doibt respondre de sa conscience deuant Dieu.*

✠

Comment ce billet, « mis divinement sur le cœur », passa intact dans la bouche, c'est un problème... Laissons-le pour remarquer ces mots : « la rendant aujourd'hui en la charge et nourriture, par la volonté de Dieu, de Loys de Berlaymont, Archevêque de Cambrai, en quel lieu et place là où qu'il soit et sera toute sa vie ». Les moins sceptiques admettront malaisément qu'une telle consigne ait été donnée de par Dieu. Ceci nous amène à examiner le rôle de l'archevêque dans toute cette affaire.

Louis de Berlaymont appartenait à un des plus illustres lignages Pays-Bas. Né en 1542, il avait été fait dès 1570 archevêque et duc de Cambrai, antique siège des Pays-Bas. Dans les troubles politiques et religieux de ce siècle, sa famille jouait un rôle important du côté du prince légitime et pour le maintien de la religion romaine. Cambrai étant tombé aux mains des protestants, il s'était établi à Mons depuis quelques années. Il

1. *Discours*, p. 25, 39 ; p. 23, 36 s.